

Pôle de Biologie Pathologie Génétique



FLASH INFO BIOLOGIE RECOURS 22 juillet 2019

//

Anticorps anti-cardiolipines ACL

Nous vous informons d'un changement de technique pour la recherche des anticorps anti-cardiolipines (ACL). A compter du 23 juillet 2019, à la place des dosages des ACL d'isotype IgG (\pm IgM selon la prescription), nous réaliserons un test dosant systématiquement et dans le même temps, les ACL d'isotype IgG, IgM et IgA, apportant ainsi un gain de sensibilité pour le dépistage de ces auto-anticorps.

La recherche des anticorps anti-bêta 2 glycoprotéine 1 (B2GP1) sera dorénavant systématiquement associée. Nous rappelons qu'elle est basée sur le même principe : un test de dépistage identifiant les auto-anticorps des 3 isotypes IgG, IgM et IgA.

Pour des raisons liées à la facturation, l'identification précise des isotypes des ACL ou anti-B2GP1 ne sera pas réalisée.

La recherche des ACL (dépistage des 3 isotypes) sera facturée B68 (NABM 1460, un seul acte)

La recherche des anti-B2GP1 sera facturée B68 (NABM 1460, un seul acte)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le laboratoire au 03 20 44 55 74.

Rappel : Prise en charge des prélèvements prioritaires

Pour les prélèvements prioritaires dont nous assurons la collecte et afin de pouvoir les traiter comme tels en réception, nous vous demandons :

- de mettre en évidence ces prélèvements à l'aide d'une étiquette « prioritaire » sur les sachets (emballages secondaires) et de les regrouper dans un sachet zippé à part, par température de conservation, muni de la même étiquette (ou équivalent)
- le cas échéant, de prévenir nos services qui demandent sur le répertoire en ligne de les avertir de l'arrivée d'un prélèvement urgent (ou sur RDV).
- de toujours avertir l'agent logistique s'il y a des prélèvements prioritaires afin qu'il le signale à son arrivée en réception.

Les prélèvements considérés comme prioritaires sont :

- les analyses à caractère « d'urgence »,
- les prélèvements devant être traités rapidement (cf. catalogue en ligne).

Pour les prélèvements dont nous assurons la collecte, les étiquettes « TRAITEMENT PRIORITAIRE » sont commandables sur la fiche « demande de matériel » à faxer au 03 20 44 69 62

Merci de ne pas utiliser ces étiquettes pour les retransmissions.



Animation scientifique : **rectificatif**

Mardi 10 septembre 2019 de 13h à 14h

(Salle de conférence 3è étage)

«Gestion des déchets au Pôle de Biologie Pathologie Génétique : enjeux de sécurité, environnementaux et économiques »

Dr Anne Goffard, responsable de la prévention des risques professionnels et du développement durable, Pôle de Biologie Pathologie Génétique, CHU Lille
Fabrice Romelard, gestionnaire de déchets, Pôle de Biologie Pathologie Génétique, CHU Lille

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous informons que les données recueillies par l'intermédiaire d'un formulaire ou autre ne sauraient en aucun cas être transmises, à titre gratuit ou onéreux, à des tiers personnes physiques ou morales. Vous pouvez à tout moment accéder aux informations personnelles vous concernant et détenues, demander leur modification ou leur suppression par l'envoi d'un e-mail à secretariatcbp@chru-lille.fr

Rue Paul Nayrac

59037 LILLE Cédex

Secrétariat : 03 20 444 555

Facturation : 03 20 444 070

Logistique : 03 20 444 384

Télécopie : 03 20 446 962

secretariatcbp@chru-lille.fr

facturationcbp@chru-lille.fr

logistiquecbp@chru-lille.fr

<http://biologiepathologie.chru-lille.fr/>

Page 1 / 1